

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS IMPORTANT

En lisant cette communication, vous acceptez de fait d'être lié par les limitations et qualifications suivantes:

Cette communication n'est donnée qu'à titre informative et ne constitue ni une offre, ni une invitation à échanger ou à vendre, ni à solliciter une offre de souscription ou d'achat, ni une invitation à échanger, acheter ou souscrire des titres, de tout ou partie des activités ou des actifs décrits aux présentes, ou tout autre intérêt ou la sollicitation d'un vote ou d'une approbation dans quelque juridiction que ce soit en rapport avec la transaction proposée ou autrement, pas plus qu'il n'y aura vente, émission ou transfert de valeurs mobilières dans quelque juridiction que ce soit de la loi applicable. Cette communication ne doit en aucun cas être interprétée comme une recommandation adressée au lecteur.

Cette communication n'est ni un prospectus, ni une notice d'information portant sur des instruments financiers ou un autre document d'offre au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises ne sera faite, le cas échéant, que par le biais d'un prospectus faisant partie d'une déclaration d'enregistrement effective déposée auprès de la US Securities and Exchange Commission (« SEC »). Les actionnaires de Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« FCA ») et de Peugeot S.A. ressortissants des aux États-Unis ou domiciliés aux États-Unis sont invités à lire la déclaration d'enregistrement si et au moment où elle est déclarée en vigueur par la US Securities and Exchange Commission, car elle contiendra des informations importantes relatives à l'opération envisagée. Vous pouvez obtenir des copies de tous les documents déposés auprès de la SEC concernant l'opération envisagée, des documents incorporés par référence et des documents déposés par FCA auprès de la SEC sur le site Web de la SEC à l'adresse <http://www.sec.gov>. En outre, la déclaration d'inscription effective sera mise gratuitement à la disposition des actionnaires aux États-Unis.

Vélizy-Villacoublay et Londres, 14 Septembre 2020

FCA et Groupe PSA modifient leur accord de rapprochement pour renforcer encore la structure financière de Stellantis à son démarrage

- **Le dividende exceptionnel de FCA est fixé à 2,9 milliards d'euros. Les actions Faurecia détenues par le Groupe PSA seront distribuées à tous les actionnaires de Stellantis après la réalisation de l'opération**
- **Les modifications préservent l'équilibre original de l'accord de rapprochement**
- **La projection des synergies annuelles récurrentes augmente au-delà de 5 milliards d'euros**
- **Confirmation que la mise en œuvre est attendue à la fin du premier trimestre 2021**

Fiat Chrysler Automobiles N.V. ("FCA") et Peugeot S.A. ("Groupe PSA") ont accepté de modifier certains termes de leur accord engageant de fusion à 50/50 pour créer Stellantis, le quatrième constructeur automobile mondial par ses volumes.

Les parties ont accepté les modifications en prenant en compte l'impact sur les liquidités de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'industrie automobile, tout en préservant la valeur économique et les grands équilibres qui figurent dans l'accord initial de rapprochement. Les modifications ont été approuvées à l'unanimité par les Conseils des deux entreprises avec le fort soutien de leurs actionnaires de référence. L'engagement d'EXOR, du Groupe familial Peugeot (EPF/FFP) de Bpifrance et de Dongfeng Motor Group (DFG) est réaffirmé.

Plus précisément, le dividende exceptionnel à distribuer par FCA à ses actionnaires avant la signature finale est fixé à 2,9 milliards d'euros (précédemment 5,5 milliards d'euros), alors que les 46% d'actions détenues par le Groupe PSA dans Faurecia seront distribuées à l'ensemble des actionnaires de Stellantis, juste après la signature finale et à la suite de l'approbation par le Conseil d'Administration de Stellantis et de ses actionnaires.

En conséquence de ces modifications, les actionnaires respectifs de FCA et du Groupe PSA recevront l'équivalent de 23% du capital de Faurecia (capitalisation de 5,867 milliards d'euros à la clôture du marché le 14 Septembre 2020), tandis que leur participation à 50/50 dans Stellantis - un groupe qui disposera désormais de 2,6 milliards d'euros de liquidités supplémentaires à son bilan - restera inchangée.

En complément, il a aussi été convenu que les Conseils des Groupes PSA et de FCA pourront considérer une distribution de 500 millions d'euros aux actionnaires de chaque entreprise avant la signature finale ou, alternativement, une distribution de 1 milliard d'euros à tous les actionnaires de Stellantis après la signature finale. Ces décisions seront prises à la lumière des performances et des perspectives des deux entreprises, ainsi que des conditions de marché dans la période intermédiaire. Une telle distribution sera réalisée sous condition d'approbation par les Conseils des deux entreprises.

FCA et Groupe PSA confirment que l'ensemble des autres termes économiques de leur accord de rapprochement signé le 17 décembre 2019 restent inchangés et que la mise en œuvre de la fusion est attendue pour la fin du premier trimestre 2021, selon les conditions préalablement convenues pour la conclusion de l'accord de rapprochement.

Les Conseils de FCA et du Groupe PSA sont plus que jamais convaincus du bien-fondé de cette fusion et du potentiel de création de valeur. Stellantis peut d'emblée s'appuyer sur une activité fortement diversifiée avec des marges élevées dans ses régions clés, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine, ainsi que sur une offre unique proposée par des marques historiques fortes. Ses produits de référence, conçus pour donner pleine satisfaction à ses clients, couvrent l'ensemble des principaux segments automobiles. Avec le même degré d'importance, la nouvelle entreprise bénéficiera d'une taille bien supérieure, afin d'être en mesure d'accélérer le développement de solutions de mobilité innovantes, de technologies de référence pour les véhicules à énergie nouvelle, la conduite autonome et la connectivité.

Grâce aux progrès remarquables réalisés au cours des derniers mois par les équipes mobilisées sur ce projet, l'estimation des synergies annuelles récurrentes générées par la création de Stellantis ont été significativement revues à la hausse au-delà de 5 milliards d'euros contre 3,7 milliards d'euros estimés à l'origine. Le coût ponctuel de mise en œuvre pour atteindre ces synergies a également augmenté de 2,8 milliards d'euros à un niveau proche de 4 milliards d'euros.

Dans le contexte de cette annonce, Carlos Tavares, Président du Directoire du Groupe PSA, indique: « Avec cette nouvelle étape décisive, nous avançons tous ensemble vers notre but dans les meilleures conditions possibles avec des perspectives renforcées pour Stellantis. Je souhaite saisir cette opportunité pour remercier chaleureusement les équipes qui ont su bâtir des relations de confiance réciproques, y compris durant la période de confinement due à la Covid-19. Le facteur humain est au cœur de la dynamique d'un tel projet, tout comme le support de nos actionnaires qui démontrent une fois de plus leur engagement pour la création de Stellantis ».

Mike Manley, Chief Executive Officer de FCA, ajoute: « Je ne saurais trop saluer l'engagement des équipes qui travaillent au lancement de Stellantis ainsi que tous nos collaborateurs qui ont surmonté les défis liés à la Covid-19. L'annonce d'aujourd'hui est un nouveau signal fort de notre détermination commune pour assurer à Stellantis les ressources nécessaires dont elle a besoin pour mettre en œuvre ses atouts uniques, son énergie créative et les nombreuses opportunités de création de valeur pour toutes nos parties prenantes. »

Investor Relations:

FCA

Joe Veltri, +1 248 576 9257
Investor.relations@fcagroup.com

Groupe PSA

Andrea Bandinelli, + 33 6 82 58 86 04
communication-financiere@mpsa.com

Media inquiries:

FCA

Andrea Pallard: +39 335 8737298
andrea.pallard@fcagroup.com
Shawn Morgan: +1 248 760 2621
shawn.morgan@fcagroup.com

Groupe PSA

Bertrand Blaise: +33 6 33 72 61 86
bertrand.blaise@mpsa.com
Pierre Olivier Salmon: +33 6 76 86 45 48
pierreolivier.salmon@mpsa.com

A propos de FCA

Fiat Chrysler Automobiles (FCA) est un constructeur automobile mondial qui conçoit, fabrique et vend des véhicules dans un portefeuille de marques passionnantes, notamment Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Dodge, Fiat, Fiat Professional, Jeep®, Lancia, Ram et Maserati. Elle vend également des pièces et des services sous la marque Mopar et opère dans les secteurs des composants et des systèmes de production sous les marques Comau et Teksid. La FCA emploie près de 200 000 personnes dans le monde. Pour plus d'informations concernant la FCA, veuillez visiter www.fcagroup.com

A propos de Groupe PSA

Le [Groupe PSA](http://www.groupepsa.com) conçoit des expériences automobiles uniques et apporte des solutions de mobilité innovantes pour répondre aux attentes de tous. Le Groupe rassemble cinq marques automobiles - Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall – et propose une offre diversifiée de services connectés et de mobilité portés par la marque Free2Move. Son plan stratégique 'Push to Pass' constitue une première étape vers sa vision : « Etre un constructeur automobile mondial à la pointe de l'efficacité et un fournisseur de services de mobilité de référence pour une relation clients à vie ». Il est l'un des pionniers de la voiture autonome et du véhicule connecté. Ses activités s'étendent également au financement automobile avec Banque PSA Finance et à l'équipement automobile avec Faurecia. .

Médiathèque : medialibrary.groupe-psa.com / [@GroupePSA](https://twitter.com/GroupePSA)

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce document contient des déclarations prospectives. En particulier, ces déclarations prospectives comprennent des déclarations concernant les performances financières futures. Les attentes de FCA et PSA (les « Parties ») quant à la réalisation de certaines mesures cibles à toute date future ou pour toute période future sont des déclarations prospectives. Ces déclarations peuvent inclure des termes tels que « peut », « sera », « s'attendre », « pourrait », « devrait », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « sur la bonne voie ». », « Conception », « cible », « objectif », « objectif », « prévision », « projection », « perspectives », « perspectives », « plan » ou des termes similaires. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures. Ils sont plutôt fondés sur l'état actuel des connaissances des Parties, les attentes futures et les projections concernant les événements futurs et sont, par leur nature, soumis à des risques et incertitudes inhérents. Ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire ou exister à l'avenir et, à ce titre, il ne faut pas s'y fier indûment.

Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment: la capacité de PSA et FCA et / ou du groupe combiné résultant de la transaction proposée (avec les parties, les « sociétés ») à lancer avec succès de nouveaux produits, maintenir les volumes de livraison de véhicules; faire face aux évolutions des marchés financiers mondiaux, de l'environnement économique général et aux évolutions de la demande de produits automobiles, qui sont soumis à la cycles; aux changements des conditions économiques et politiques locales, aux changements de politique commerciale et d'imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l'industrie automobile, à la promulgation de réformes fiscales ou d'autres changements dans les lois et réglementations fiscales; à la capacité des sociétés à étendre certaines de leurs marques à l'échelle mondiale; à la capacité des entreprises à proposer des produits innovants et attractifs; à la capacité des sociétés à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de fonctionnalités avancées, notamment des caractéristiques d'électrification, de connectivité et de conduite autonome améliorées; divers types de réclamations, poursuites, enquêtes gouvernementales et autres éventualités, y compris les réclamations en matière de responsabilité du fait des produits et de garantie et les réclamations, enquêtes et poursuites environnementales; les dépenses d'exploitation importantes liées au respect des réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité; à l'intense niveau de concurrence dans l'industrie automobile, qui pourrait augmenter en raison de la consolidation; à l'exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies des Parties; à la capacité de fournir ou d'organiser l'accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients de détail et les risques associés liés à la création et à l'exploitation de sociétés de services financiers; à la capacité d'accéder au financement pour exécuter les plans d'affaires des sociétés et améliorer leurs activités, leur situation financière et leurs résultats d'exploitation; un dysfonctionnement important, une perturbation ou une violation de la sécurité compromettant les systèmes informatiques ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules des sociétés; la capacité des sociétés à réaliser les avantages escomptés des accords de coentreprise; les perturbations résultant de l'instabilité politique, sociale et économique; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs; augmentation des coûts, interruption de l'approvisionnement ou pénurie de matières premières; évolution des relations de travail et du travail et évolution

des lois du travail applicables; les fluctuations des taux de change, les variations des taux d'intérêt, le risque de crédit et les autres risques de marché; troubles politiques et civils; tremblements de terre ou autres catastrophes; des incertitudes quant à la réalisation du regroupement d'entreprises proposé dont il est question dans le présent document ou quant à son calendrier; le risque que l'annonce du regroupement d'entreprises proposé rende plus difficile pour les parties d'établir ou de maintenir des relations avec leurs employés, fournisseurs et autres partenaires commerciaux ou entités gouvernementales; le risque que les activités des parties soient affectées négativement pendant la durée du regroupement d'entreprises proposé; les risques liés aux approbations réglementaires nécessaires au regroupement; le risque que les opérations de PSA et de FCA ne soient pas intégrées avec succès et d'autres risques et incertitudes.

Les déclarations prospectives contenues dans ce document ne sont valables qu'à la date de ce document et les Parties déclinent toute obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives publiques. De plus amples informations concernant les parties et leurs activités, y compris les facteurs susceptibles d'affecter sensiblement les résultats financiers des parties, sont incluses dans les rapports et dépôts de FCA auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, de l'AFM et de la CONSOB et des dépôts de PSA auprès de l'AFM.